

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 16 août 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture

NOR : MICB2124381A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 16 août 2021, l'arrêté du 21 juin 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de la culture est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Ce dossier complété devra uniquement être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs", au plus tard 21 octobre 2022, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).

Si le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est téléversé après le 21 octobre 2022, minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi), il ne sera pas transmis au jury. »,

lire :

« Ce dossier complété devra uniquement être téléversé dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs", au plus tard 21 octobre 2021, avant minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi).

Si le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est téléversé après le 21 octobre 2021, minuit, heure de Paris (date et heure de téléversement faisant foi), il ne sera pas transmis au jury. »

Au lieu de lire :

« L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 2 novembre 2022. »,

lire :

« L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 2 novembre 2021. »